

Séance du 9 février 2015

Nombre de conseillers :

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés:15

Absents : 0

Date de convocation :29 janvier 2015

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SNEIJ

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Annette EPP représentée par Bernard LIENHARD, Franck LANG Adjoints

Mmes et MM. Mireille ADAM, Christophe BALL, Pascal MAILLET, François JANSEM, Muriel GAAB, Antoine BURG, Christian SUSS, Brigitte VACELET, Annette FLECK représentée par Yvette HOLTZMANN, Guillaume SCHNEIDER, Jean-Marc SCHEER.

Absent : ./.

DELC-001-2015 : Compte Administratif 2014 du « Budget principal de la Commune »

Le Compte Administratif 2014 de la « Commune » se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	225 643,21 €
- Recettes de Fonctionnement :	609 862,91 €
- Excédent de fonctionnement de clôture :	384 219,70 €
- Dépenses d'investissement :	311 977,67 €
- Recettes d'investissement :	235 259,33 €
- Déficit d'investissement de clôture :	- 76 718,34 €
- Excédent global de clôture :	307 501,36 €

Objet : Compte Administratif 2014 du Budget Annexe de l'Assainissement.

Le Compte Administratif 2014 du Budget annexe de l'Assainissement se présente comme suit :

- Dépense de fonctionnement :	78 066,71 €
- Recettes de fonctionnement :	89 740,91 €
- Excédent de fonctionnement de clôture :	11 674,20 €
- Dépenses d'investissement :	28 869,52 €
- Recettes d'investissement :	40 500,27 €
- Excédent d'investissement de clôture :	11 630,75 €
- Excédent global de clôture :	23 304,95 €

Les membres du Conseil Municipal, placés sous la présidence de Mme Yvette HOLTZMANN, Adjointe au Maire, approuvent, hors la présence du Maire, les comptes administratifs 2014 du « Budget principal de la Commune », du « Service annexe de l'Assainissement ».

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-002-2015 : Objet : Comptes de Gestion de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal,

- Après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune », et du « Budget annexe de l'Assainissement » pour l'exercice 2014, présentés par le Trésorier –Comptable de HOCHFELDEN,
- Considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections des budgets,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- CONSTATE la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,

- DECLARE que les Comptes de gestion du Budget principal de la « Commune » et du « Budget annexe de l'Assainissement », dressés pour l'exercice 2014 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-003-2015 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du« Budget principal de la Commune ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014, le 9 février 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
Constatant que le Compte Administratif de la « Commune » présente :

- un déficit d'investissement de 76 718,34 €
- un excédent de fonctionnement de 384 219,70 €
- statuant sur les restes à réaliser (détail annexé à la présente) : dépenses 7 380,00 €, recettes 7 250,00 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- 1) affectation aux excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068):
76 848,34 €
- 2) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 002) :
307 371,36 €

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-004-2015: Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du « Budget Annexe de l'Assainissement ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 du « Budget Annexe de l'Assainissement » le 9 février 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de 11 630,75 €
- un excédent de fonctionnement de 11 674,20 €
- statuant sur les restes à réaliser: dépenses 0 €, recettes 0 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- 1) Affectation aux excédents de fonctionnement (cpte 002) : 11 674,20 €
- 2) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 002): 11 630,75 €

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-005-2015 : Aménagement et mise en sécurité RD69- entrée de Minversheim.

Vu la délibération du 17 novembre 2014 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération à l'entreprise BEREST sise à Illkirch, le Conseil Municipal adopte le principe de la restructuration et de la mise en sécurité de la RD69 à l'entrée du village, en venant de Mommenheim,

Vu le projet d'aménagement présenté par le bureau d'études BEREST et portant

- a) Sur les travaux relevant de la commune: aménagement et réaménagement des caniveaux et trottoirs, mise en souterrain du réseau téléphonique, création d'un îlot pour ralentir la circulation etc... et estimés à 212 949,20 € HT
- b) Sur les travaux d'aménagement d'un tronçon de la RD69 relevant du Conseil Général et estimés à 40 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 69 à l'entrée de Minversheim conformément aux plans et devis présentés par le Bureau BEREST sous réserve du respect des prescriptions du Conseil Général ;
- précise que la réalisation des travaux sera conditionnée par l'obtention du financement du CG67 acté dans le contrat de territoire ;
- autorise le Maire à signer avec le Conseil Général :
 - o Une convention de délégation d'ouvrage
 - o Une convention d'entretien et de financement pour la répartition des coûts entre les deux entités ;

- demande au Conseil Général l'obtention de l'accord de voirie ;
- charge le Maire de solliciter les subventions réglementaires ;
- autorise le Maire
 - o A lancer le moment venu, les consultations d'entreprises
 - o A signer les actes administratifs relatifs à ces projets
- adopte le plan de financement suivant :
 - o Coût total de l'opération : 252 949,20 € HT
 - o Part départementale : 40 000,00 € HT
 - o DETR : 5 800,00 €
 - o CG67 subventions : 35 582,40 €
 - o Commune : fonds propres+emprunt : 171 566,80 € HT

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-006-2015: Travaux rue Principale 3^{ème} Tranche : Choix du géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de faire réaliser le procès- verbal d'arpentage relatif aux travaux de la rue Principale 3^{ème} tranche au cabinet de Géomètres LAMBERT, sis 1 A rue de la Paix à Brumath pour un montant de 900 € HT ;
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-007-2015 : Biens communaux : attribution des parcelles vacantes.

Vu l'avis de la commission des bien communaux réunie le 29 décembre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer comme suit les biens communaux vacants :
 - o Section 23 parcelle 239/11 de 100 ares à M. Garnier Mathieu domicilié 41D Rue Haute à Minversheim ;
 - o Section 23 parcelle 95 de 8.07 ares à M. Bernard WIESER domicilié 83 A rue Principale à Minversheim.
- précise que la location est faite pour une durée de 9 ans, à savoir jusqu'au 10 novembre 2023.

(Vote : 14 voix pour, 1 abstention)

DELC-008-2015: Agenda d'accessibilité.

Vu les diagnostics réalisés en 2010 par l'entreprise APAVE, concernant la mise en accessibilité des bâtiments publics,

Vu la somme colossale que représente la mise aux normes de tous les bâtiments publics (Mairie –Ecole, Ecole maternelle, Eglise, Salle polyvalente), environ 555 000 € HT

Vu l'assouplissement de la loi depuis l'arrêté du 8 décembre 2014,

Vu la nécessité de se faire assister par un professionnel pour revoir l'ensemble des diagnostics,

Vu la volonté de la commune de commencer le processus de mise aux normes en créant des agendas d'accessibilité programmée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de consacrer, en 2015, une enveloppe de 100 000 € HT à la mise aux normes de certains bâtiments. La hiérarchisation des interventions se fera après la révision des diagnostics, la priorité sera donnée aux bâtiments qui ne sont pas grevés de problèmes structureaux, nécessitant eux des demandes de dérogations.
- charge le maire de déposer les agendas d'accessibilité programmée avant la date limite du 27 septembre 2015.
- charge le Maire de déposer un dossier de DETR et de solliciter les subventions réglementaires.
- adopte le plan de financement suivant :
 - o Coût total de l'opération : 100 000 € HT
 - o DETR : 40 000 €
 - o Fonds propres de la commune +emprunt : 60 000 € HT

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-009-2015 : Entretien des arbres et arbustes de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de taille des rosiers, des haies, arbustes et arbres d'ornement du village, à l'entreprise GOTTRI sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant de 3 709 € HT pour 2015.
- décide d'inscrire la dépense au budget 2015 de la commune.
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-010-2015: Entretien des espaces verts pour la saison 2015

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, comme pour les années précédentes, de souscrire un contrat d'entretien pour les espaces verts autour de la salle polyvalente et ceux aux cinq entrées du village ainsi que pour le désherbage manuel des massifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise ENTRAIDE EMPLOI, 1 rue de Steinbourg à 67700 Monswiller, l'entretien des espaces verts de la commune au prix de 3 360 € nets maximum pour 9 passages pendant la saison 2015 et 4 passages de désherbage manuel des massifs,
- demande à l'entreprise de prévenir la mairie au moins 48h avant leur date d'intervention,
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux